

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8796 / 101251
Philip Morris Products S.A., 2000 Neuchâtel
tous les secteurs liés à la production: fabrication, préfabrication, assurance qualité (PQA), service technique, secteur nettoyage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
660 H, 60 F
09.01.2005–08.01.2008 (Modification)
- 06-8807 / 100459
Infré SA, 1800 Vevey
ligne de fabrication de thé sans caféine
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.10.2006–30.09.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr)

- 06-8801 / 102059
Honegger Nettoyages AG, 1700 Fribourg
nettoyage chez Micarna SA à Courtepin
besoins spéciaux de consommation
10 H
15.10.2006–15.10.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 06-8800 / 109159
Amedis-UE SA, 1070 Puidoux
conditionnement et expédition
besoins spéciaux de consommation
30 H, 37 F
01.10.2006–30.09.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8815 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortailod
usines 1, 3, 4, 5, 6 et 7: divers secteurs/ateliers de fabrication de câbles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
110 H
10.09.2006–09.09.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8799 / 100878
Centre d’Impression des Ronquoz C.I.R. SA, 1950 Sion
metteurs en pages, plaques, rotative, expédition.
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H, 5 F
03.09.2006–02.09.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 06-8795 / 100284
Reitzel (Suisse) SA, 1860 Aigle
service de piquet pour l’atelier de fabrication du vinaigre
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
03.09.2006–02.09.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 06-8762 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
usine 1: secteur métallurgie
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
10.09.2006–09.09.2009 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l’octroi d’un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

29 août 2006

Secrétariat d’Etat à l’économie:
Direction du travail